



LES ORDONNANCES DU BON DOCTEUR MACRON

Le docteur Macron aime la CSG qui a été imposée par l'article 49.3 par le gouvernement Rocard, un gouvernement de l'époque dont notre bon docteur aime à se réclamer. Prendre aux retraités pour enrichir les plus aisés, détruire un système qu'il juge trop solidaire Pour rappel la CSG a été imposée, comme les lois Macron et El Khomri, avec l'article 49.3 par le gouvernement Rocard, un gouvernement soutenu en son temps par l'actuel premier ministre et dont le docteur Macron ne rechigne pas à se réclamer. L'augmentation de la CSG de Macron c'est faire les poches des retraités.

Hausse de la CSG : les petites retraites taxées pour remplir les poches des grands patrons

Si votre retraite est de

- 1200 € mensuel, alors vous allez payer 245€ de CSG en plus par an
- 1500 € mensuel, alors vous allez payer 306€ de CSG en plus par an
- 1700 € mensuel, alors vous allez payer 346€ de CSG en plus par an
- 2000 € mensuel, alors vous allez payer 408 € de CSG en plus par an

Le remplacement de la cotisation par la CSG ou comment faire passer la pilule de la casse du modèle social français.

Le Docteur Macron veut absolument faire exploser le système de retraite ... bien trop solidaire pour lui et ses fervents soutiens. Ainsi l'omnipraticien préconise un basculement de notre système actuel où le montant de la retraite et son mode de calcul sont connus à l'avance des cotisants, vers un système où la valeur du « point », et donc la future pension, change en fonction de la conjoncture (selon des critères très précis défendu par le MEDEF). Cette répartition est construite selon un schéma appelé « *compte notionnel* », qui signifie que les points achetés sont virtuels car ils ne correspondent à aucune valeur financière définie à l'avance."...

Le Docteur Macron souhaite ainsi calculer ce coefficient, pour tous les individus d'une même classe d'âge, l'année où celle-ci atteint l'âge de la retraite. Or, dans l'hypothèse probable où l'espérance de vie augmenterait à l'avenir en France, le capital virtuel accumulé pendant la vie professionnelle produirait une pension annuelle plus faible pour les classes d'âge suivantes, si elles choisissent de liquider leur pension (c'est-à-dire de convertir leur capital) au même âge. **Maintenir un niveau fixe de pension lorsque l'espérance de vie augmente, suppose donc de retarder son départ à la retraite...** Ainsi, il ne touchera pas à l'âge l'égal de départ à la retraite comme l'annonçait l'ordonnance de Macron mais ce moyen de calcul empêchera les salaires modestes de prétendre à une retraite décente ... Merci Docteur !!!

Le Docteur Macron prépare en fait la disparition de notre système social basé sur la solidarité entre les salariés et entre les générations. En basculant la cotisation maladie et chômage vers la CSG, ce n'est pas pour faire augmenter le pouvoir d'achat. Tout le monde le sait maintenant, les divers calculs parus dans nombre de médias le prouvent.

Le but, non avoué, est de casser notre modèle social. Rappel, le Conseil constitutionnel en 2014, a **censuré le projet de baisse de la cotisation sur les seuls bas salaires et a rappelé une notion juridique incontournable** : « *les cotisations doivent être payées par ceux qui ont des droits à l'indemnisation.* » Or, en basculant le financement intégral de l'indemnisation chômage sur la CSG, donc sur des cotisants non bénéficiaires (en effet les retraités ne pourront percevoir le chômage alors qu'ils cotisent), cela remet en cause le système lui-même.

Cette remise en cause ne peut être résolue que par une suppression du paritarisme au profit d'une gestion par l'état. Donc par la soumission des indemnités, chômage aujourd'hui, et, à terme, de l'assurance maladie aux aléas du budget de l'état dont les recettes ne font que diminuer.

Ne perdons pas par passivité ce que nos aînés ont obtenu par la lutte !

GREVE ET MANIFESTATION LE 27 JUIN



L'ANTIDOTE